ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Indépendants - Défense des Intérêts Généraux du Pays et de la Circonscription de Montauban

LOUIS BOUSQUET

né le 29 Juillet 1921 à Montauban
Fils de Maître BOUSQUET, Notaire à Montauban
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

Remplaçant Eventuel :

JACQUES MERCIER

né à Montauban le 4 Septembre 1921
Commerçant à Montauban

Electeurs, Electrices,

En votant le 23 Novembre, vous manifesterez votre volonté de **renouveau**, dans la stabilité politique et le progrès économique.

La nécessaire investiture du Général DE GAULLE et le « OUI » au référendum ont confirmé :

— que le régime des partis et d'Assemblée avait fait faillite, les combinaisons politiques à courte vue ayant paralysé le réflexe de défense de nos intérêts essentiels ;

— que le Pays voulait être gouverné.

La Constitution de la Ve République, votée à une écrasante majorité, donne à la France les moyens d'action et de défense, qui lui ont fait défaut sous la IIIe et la IVe République, à savoir :

— un Président de la République qui, en assurant la continuité de l'Etat, incarne la volonté nationale et arbitre dans les grandes circonstances ;

— un Gouvernement qui mette en œuvre cette Volonté dans la stabilité et la continuité, sans lesquelles rien n'est possible ;

— un Parlement qui assure sa fonction de représentation et sa fonction législative, dans le calme, la compétence et la dignité.

C'est dans ces conditions que votre vote aura pour conséquence :

— d'une part, **de désigner, de la façon la plus directe, l'homme** qui sera votre Député, **le mandataire de la Circonscription** ;

— d'autre part, de déterminer, sous des modalités différentes, la désignation ultérieure du Président de la République et du Chef du Gouvernement, lesquels fixeront les objectifs essentiels et la politique à suivre pour les atteindre.

Candidats dans la Circonscription de MONTAUBAN, la présente constitue donc une **déclaration d'intention.**

Faisons le point. - Le Pays veut :

— défendre son niveau de vie et l'améliorer dans la limite des possibilités nationales ;

— rechercher une solution pacifique et constructive en Algérie, tout en maintenant entre celle-ci et la Métropole les liens politiques et économiques les plus étroits ;

— maintenir la présence française dans les territoires d'outre-mer dans une association d'intérêt commun ;

— contribuer, dans le monde, à l'organisation de l'état de paix.

Le Pays doit :

— Poursuivre l'expansion économique, facteur d'amélioration du niveau de vie, dans **l'équilibre budgétaire**, en s'inspirant de cette idée essentielle que la **prospérité** de la **Métropole est la condition nécessaire** du **maintien** de **notre influence outre-mer** ;

— Défendre ses intérêts vis à vis de la concurrence étrangère (Agriculture — Commerce — Industrie) dans le cadre du Traité instituant le Marché Commun (France — Italie — Allemagne — Luxembourg — Pays-Bas — Belgique) ;

— Contribuer à l'équilibre des forces, en étendant le Pacte Atlantique à la communauté française d'outre-mer, pour faire **échec à l'expansionisme soviétique, facteur de guerre étrangère.**

A - Les Solutions Proposées :

Toute réforme, toute politique s'inscrivant dans le budget de l'Etat, les problèmes économiques et financiers résument, en réalité, tous les autres. Il faut donc établir, et d'urgence, le bilan sincère et complet des charges actuelles du Pays, telles qu'elles résultent des mesures prises jusqu'à ce jour, et des ressources normalement prévisibles :

— sur la base de cet **inventaire national**, il faut :

— opter pour une politique et s'y tenir,

— opérer une remise en ordre, en tenant compte des principes suivants :

— **Principe** : Les finances publiques doivent être gérées dans les mêmes conditions que les budgets particuliers. L'Etat doit donc surveiller et restreindre ses dépenses, pour parvenir à les équilibrer avec le montant de ses recettes.

— **Applications** : Parmi les dépenses actuelles, qui sont de l'ordre de SIX MILLE MILLIARDS pour un exercice budgétaire, il importe de faire un choix :

— en recherchant les gaspillages : (réorganisation de la fonction publique — contrôle des Marchés de l'Etat) ;

— en reconsidérant le problème des investissements dans les territoires d'outre-mer, pour donner une priorité au territoire métropolitain et faire participer aux investissements outre-mer nos partenaires du Marché Commun, qui, prélevant les bénéfices d'exploitation, doivent assumer une part des charges générales ;

— en reconsidérant le problème de la défense nationale (recherche de l'efficacité) et de la défense des territoires d'outre-mer, dans le cadre du Pacte Atlantique, avec cette idée générale que **la cohésion de l'Europe** et **l'aide des Etats-Unis sont les deux facteurs de maitien de l'équilibre international et de la paix, en face de l'expansion soviétique.**

B - Conséquences Générales :

— **Réduction de nos dépenses publiques** étant entendu que cette réduction des charges rendra possible la **réforme fiscale,** laquelle est nécessaire en raison de la complexité du système actuel et des inégalités de traitement qui en sont la conséquence. Mais il est évident que l'impôt n'est pas susceptible d'être réduit, si les charges de l'Etat augmentent d'année en année. **Il faut réduire les dépenses.**

— Sur le plan de la Métropole, l'Emprunt pourra alors couvrir les investissements productifs et il faut réaliser :

— **la décentralisation industrielle** (surpeuplement de la région du Nord, de la région Parisienne et de l'Est) au profit du Centre et du Sud de la France ;

— **l'équilibre** entre l'expansion de l'Industrie et l'expansion de l'Agriculture, cette dernière ayant été **défavorisée** par la politique d'investissement de la IVe République.

— Sur le plan de la communauté d'outre-mer, les investissements communs assureront l'expansion économique.

C - Conséquences Particulières :

1° **Du point de vue économique** :

— Possibilité d'un plan d'expansion économique pour assurer à la génération qui monte les débouchés utiles ;

— Elévation progressive des salaires dans la stricte limite de l'expansion économique ;

— Réduction des charges sociales et maintien des prestations, par la réorganisation technique et administrative de la Sécurité Sociale.

2° **Du point de vue agricole** :

— Prospérité de l'Agriculture au moyen des mesures suivantes :

— Développement de l'Enseignement Technique Agricole et amélioration de la productivité par l'octroi des investissements utiles (équipement général et particulier — habitat rural) ;

— Etude généralisée et organisation des Marchés pour assurer les débouchés utiles (il ne suffit pas de produire, il faut vendre) ;

— Défense de la rentabilité du travail et des prix agricoles. — **Indemnisation des Calamités Agricoles.**

3° **Du point de vue des Communes rurales** :

— Décentralisation industrielle pour décongestionner les villes, et notamment le Nord de la France, en vue de restituer une activité locale aux centres ruraux, tout en constituant une activité d'appoint pour la population agricole ;

— Lutte contre la dépopulation des Communes rurales.

4° **Du point de vue Commercial et Industriel** :

— Défense fiscale et générale de la petite et moyenne entreprise, facteur de stabilité politique et économique ;

— Lutte, en vertu du principe d'économie libérale, contre la concurrence déloyale des organismes commerciaux bénéficiant d'exonération ou de privilèges fiscaux ;

— Organisation des centrales d'achat, permettant la défense des petits et moyens commerçants.

5° **Du point de vue de l'évolution technique et scientifique et de la formation générale des jeunes** :

— Aide à la recherche scientifique ;

— Formation technique et promotion des jeunes, au moyen d'une aide de l'Etat qui tiendra compte de l'effort et des résultats obtenus par le bénéficiaire, ainsi que de sa situation de famille.

— Formation civique — Réduction de la durée du Service Militaire.

6° **En ce qui concerne les Economiquement Faibles** :

— Assistance dans un esprit de solidarité nationale, mais en tenant compte des situations particulières.

7° **En ce qui concerne l'épargne** :

— Possibilité de l'épargne par la réduction de la pression fiscale ;

— Défense de l'épargnant, grâce à la stabilité monétaire retrouvée ;

— Utilisation de l'épargne, pour les investissements d'intérêt national.

1958 A MARQUE LA FIN D'UN DESORDRE. — PAR L'EFFORT DE TOUS, 1959 SERA LE DEBUT D'UN RENOUVEAU.

AU TRAVAIL !

IMP. L. VIDAL - MONTAUBAN